



RAPPORT ANNUEL 2015

Société des caoutchoucs de Grand-Béréby



SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES	<u>03</u>
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE	<u>04</u>
CHIFFRES CLES	<u>06</u>
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	<u>17</u>
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	<u>30</u>
PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS	<u>39</u>





» 1- CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

M. Fulgence KOFFY

VICE-PRESIDENTS

M. Hubert FABRI

M. Vincent BOLLORE

ADMINISTRATEURS

M. Luc BOEDT

La société AFICO

La société BOLLORE PARTICIPATIONS

M. Philippe de TRAU de WARDIN

M. Sven CLAEYS

DIRECTION GENERALE

M. Jean-Christophe DIENST

COMMISSAIRES AUX COMPTES

UNICONSEIL 01 BP 5552 Abidjan 01
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01



» 2- ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- 1- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.
- 2- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés commerciales.
- 3- Approbation des termes et conclusions de ce rapport.
- 4- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A titre extraordinaire

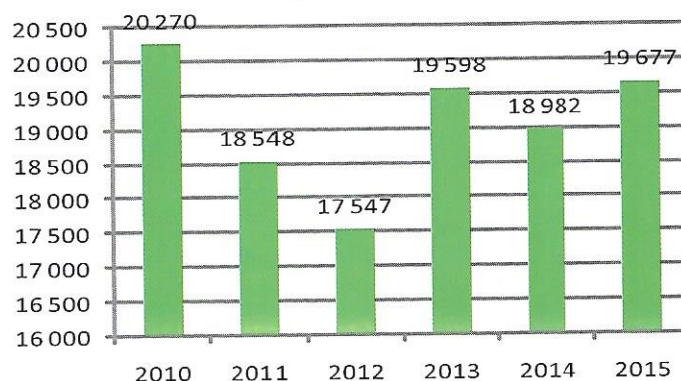
- 7- Adoption de nouveaux statuts justifiée par la mise en harmonie des statuts de la SOGB à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du 30 janvier 2014.
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



>> 3- CHIFFRES CLES

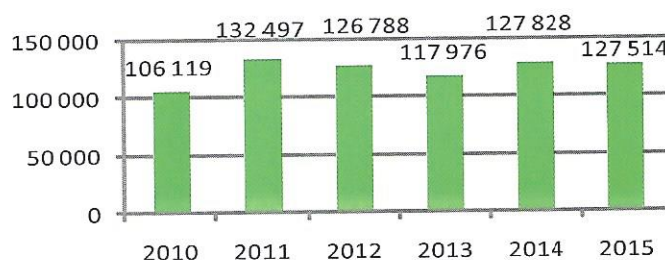
3-1 EVOLUTION DE LA PRODUCTION PROPRE

3-1-1 – Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



La production propre est en hausse de 3,7% par rapport à l'exercice 2014. Le rendement moyen des parcelles s'établit à 1 784 kg par hectare contre 1 685 kg par hectare en 2014.

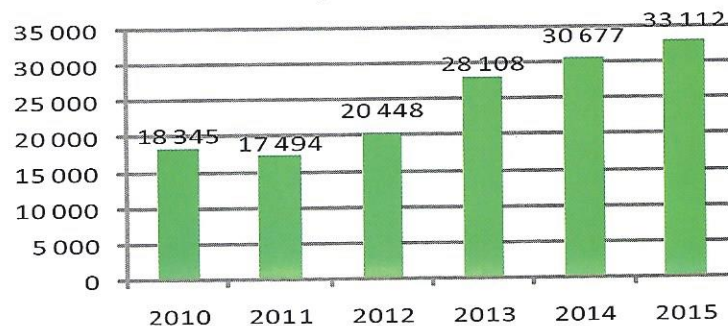
3-1-2 – Palmier (en tonnes de régimes)



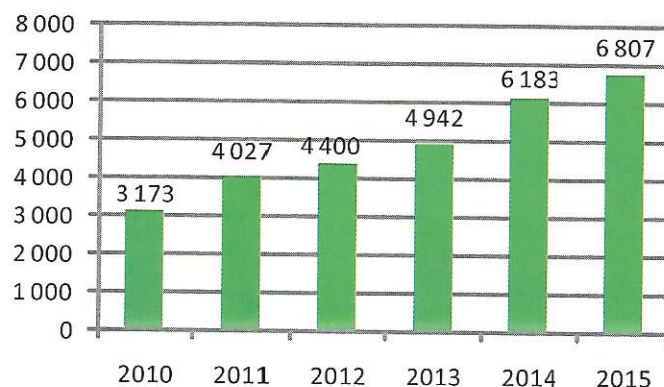
La production propre est stable par rapport à l'exercice 2014. Le rendement moyen s'établit à 18 tonnes de régimes par hectare.

3-2 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ACHETEE

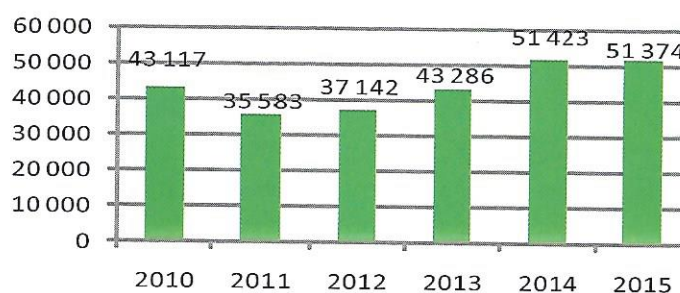
3-2-1 – Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



Les volumes achetés progressent de 7,9% par rapport à 2014. Cette augmentation a permis d'accroître la production usinée.

3.2-2 – Palmier (en tonnes de régimes)

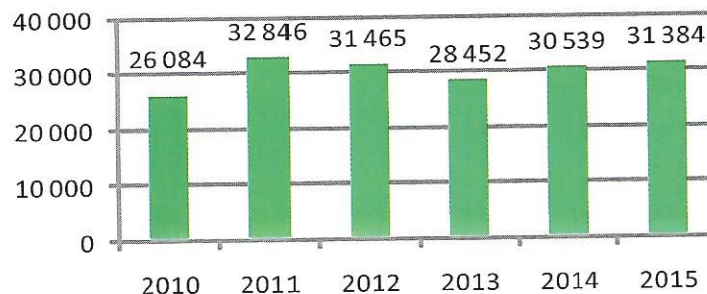
Les achats de régimes de palme connaissent une hausse de 10% par rapport à 2014. Toutefois, cet apport demeure marginal dans la mesure où il ne représente que 5% des régimes traités.

3-3 EVOLUTION DE LA PRODUCTION USINEE**3-3-1 – Hévéa** (en tonnes de caoutchouc sec)

La production usinée demeure stable par rapport à celle de 2014.

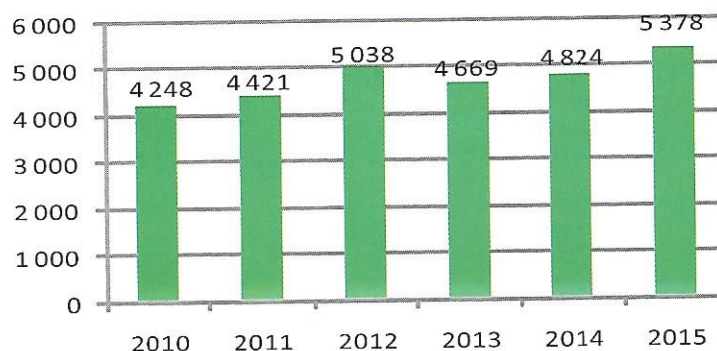
3-3-2 - Palmier

3-3-2-1 - Huile de palme (en tonnes d'huile)



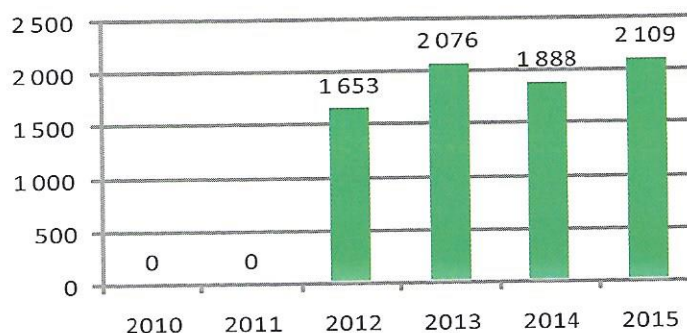
La production usinée est en hausse de 2,7% par rapport à l'exercice 2014, conséquence de l'amélioration du taux d'extraction qui passe de 22,76% en 2014 à 23,40% en 2015.

3-3-2-2 - Amandes palmistes (en tonnes)



La production usinée est en hausse de 11% par rapport à l'exercice 2014 avec un taux d'extraction de 4%.

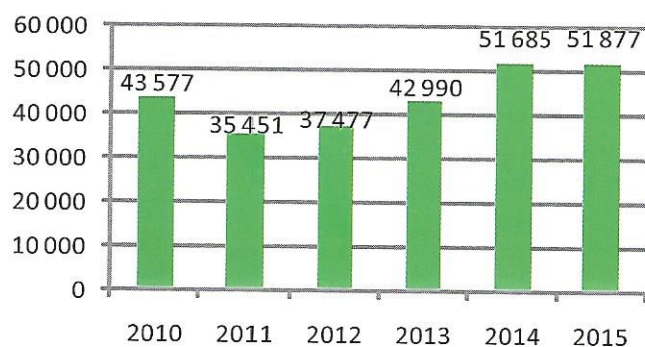
3-3-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en tonnes)



La production usinée connaît une hausse de 11,7% par rapport à l'exercice 2014. Le taux d'extraction de l'huile de palmiste s'établit à 40,19 %. En 2015, l'intégralité des amandes ont été traitées.

3-4 EVOLUTION DE LA PRODUCTION VENDUE

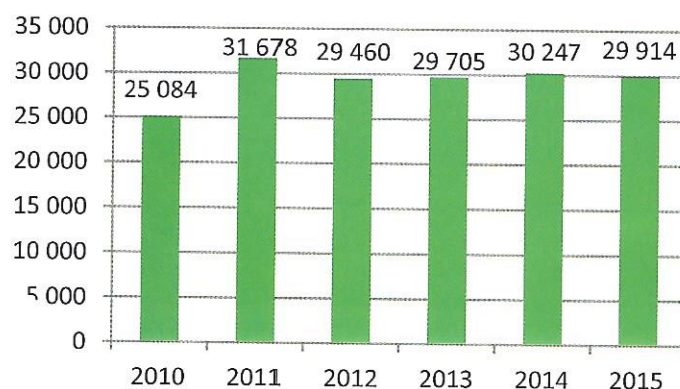
3-4-1 – Hévéa (en tonnes de caoutchouc sec)



La quantité vendue demeure stable par rapport à celle de l'exercice 2014. Le volume commercialisé est proche de la quantité produite.

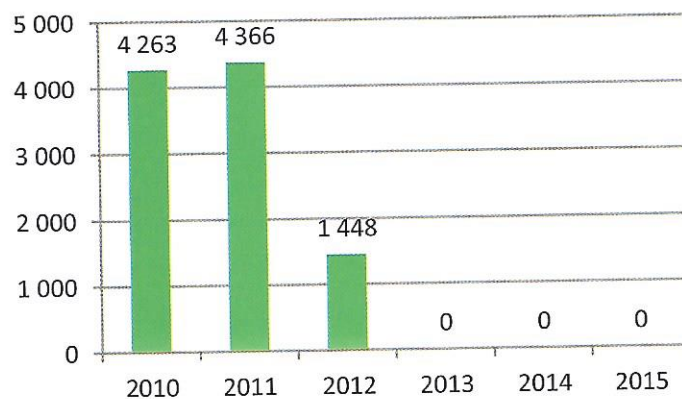
3-4-2 – Palmier

3-4-2-1 - Huile de palme (en tonnes)



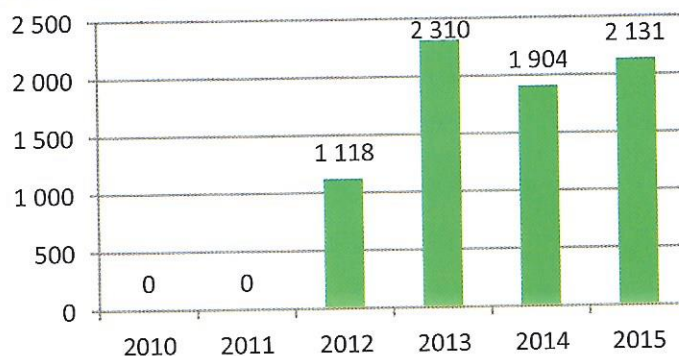
La quantité vendue est en légère baisse de 1% par rapport à l'exercice 2014. Le prix de vente de l'huile de palme a connu également une baisse de 9% par rapport à 2014.

3-4-2-2 - Amandes palmistes (en tonnes)



Il n'y a pas eu de ventes d'amandes palmistes en 2015 car toute la production a été transformée en huile d'amandes palmistes.

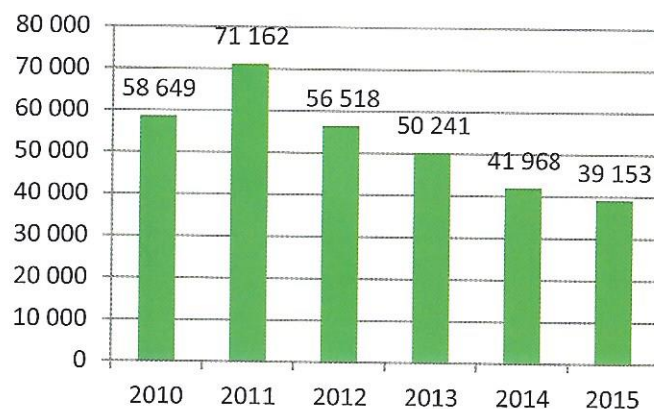
3-4-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en tonnes)



La quantité vendue est en hausse de 11,9% par rapport à l'exercice 2014.

3-5 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

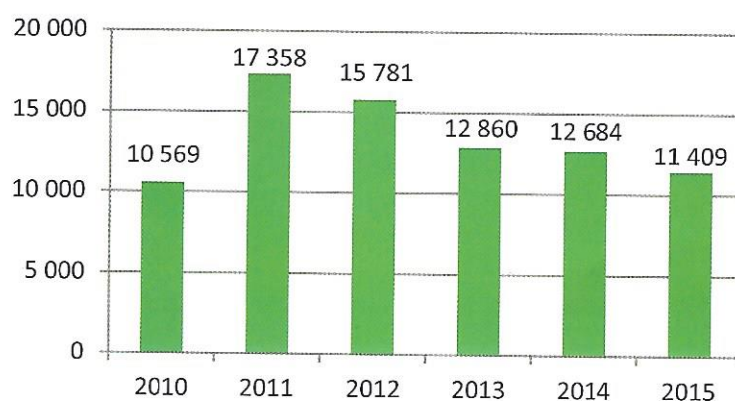
3-5-1 – Hévéa (en millions de FCFA)



En dépit d'une stabilité des volumes vendus, le chiffre d'affaires a diminué de 6,7% par rapport à l'exercice 2014. Cette baisse résulte principalement de la diminution de 7% du prix de vente du caoutchouc par rapport à 2014.

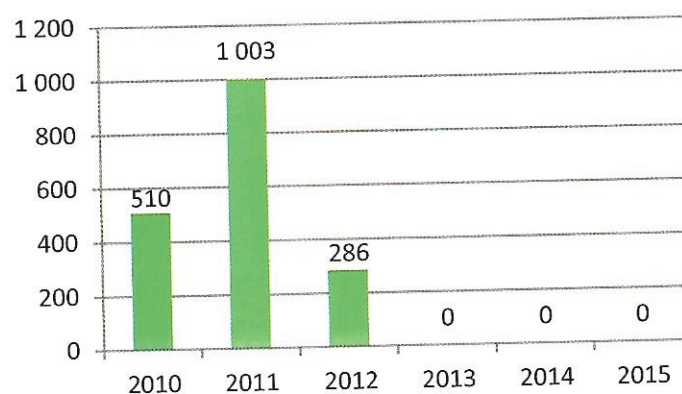
3-5-2 – Palmier

3-5-2-1 - Huile de palme (en millions de FCFA)

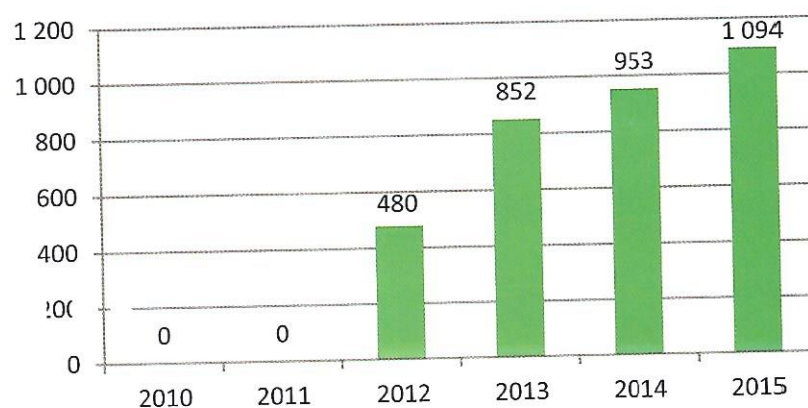


Le chiffre d'affaires est en baisse de 10% par rapport à l'exercice 2014. Ce retrait résulte de la diminution du prix de vente de 9%.

3-5-2-2 - Amandes palmistes (en millions de FCFA)

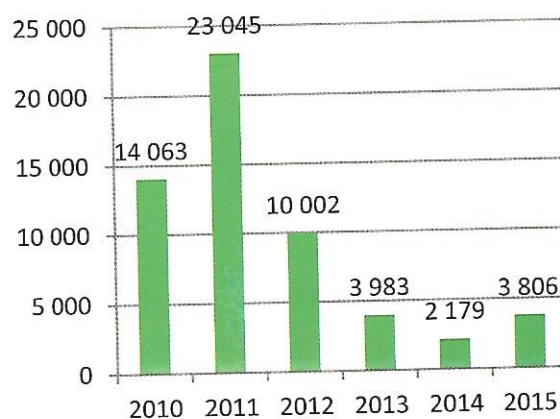


3-5-2-3 - Huile d'amandes palmistes (en millions de FCFA)

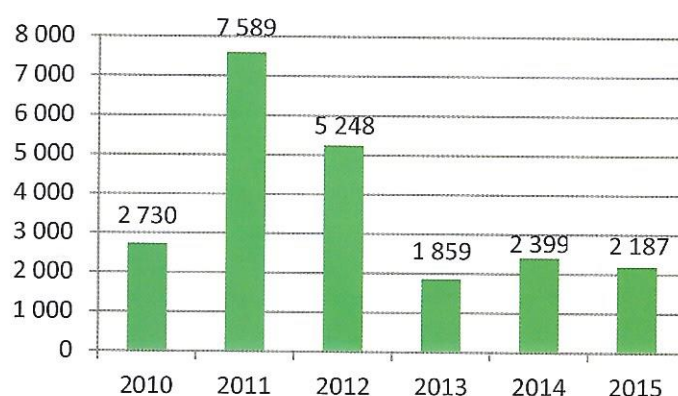


3-6 EVOLUTION DU RESULTAT

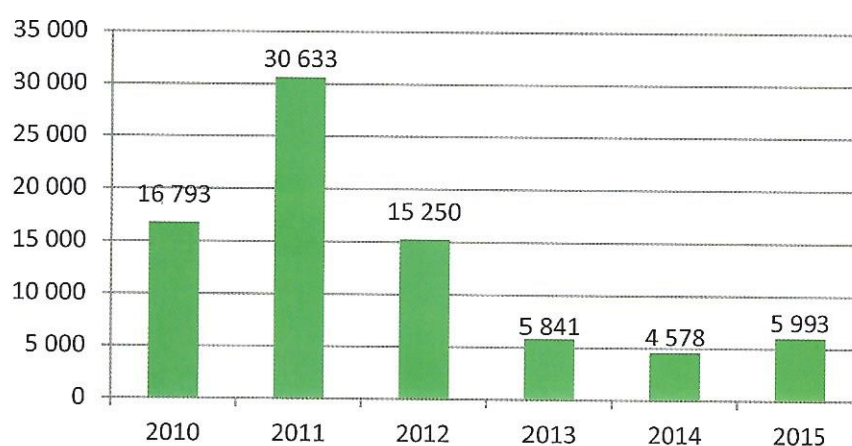
3-6-1 – Hévée (en millions de FCFA)



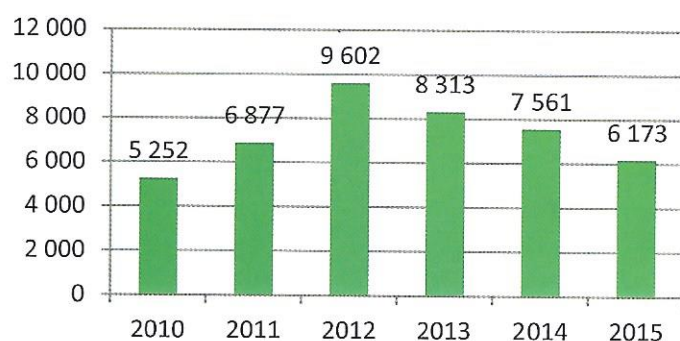
Le résultat 2015 de l'activité hévéa augmente de 75% par rapport à 2014.

3-6-2 – Palmier (en millions de FCFA)

Le résultat 2015 de l'activité palmier diminue de 9% par rapport à 2014.

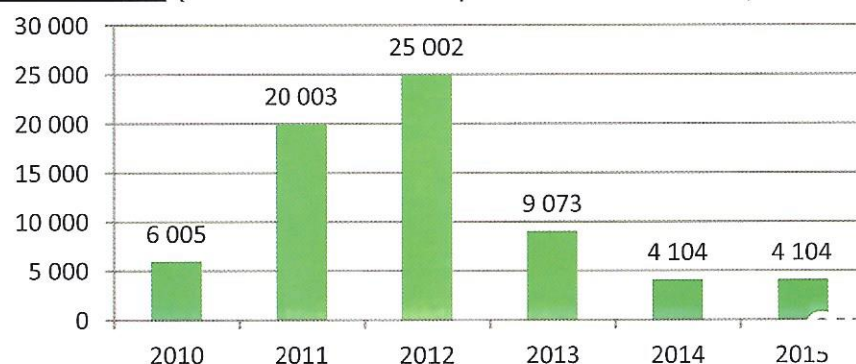
3-6-3 – Synthèse (en millions de FCFA)

Le résultat net cumulé des deux activités a progressé de 31% par rapport à l'exercice 2014.

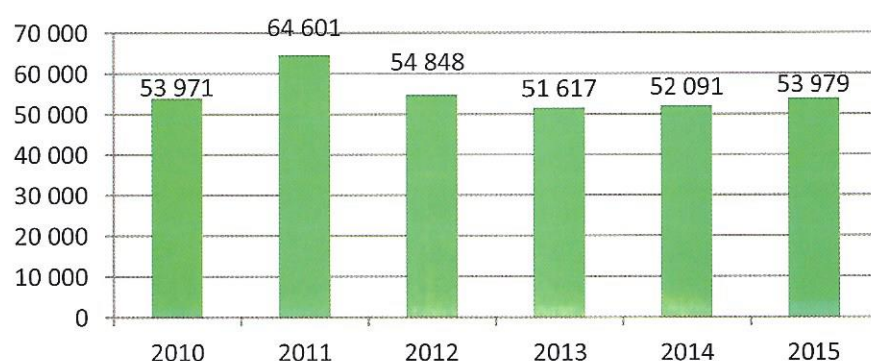
3-7 INVESTISSEMENTS (en millions de FCFA)

L'enveloppe globale des investissements est en baisse par rapport à l'exercice 2014.

3-8 **DIVIDENDES** (en millions de FCFA et par année de versement)

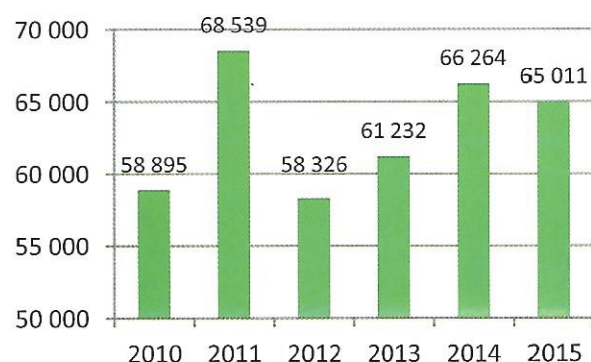


EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en millions de FCFA)

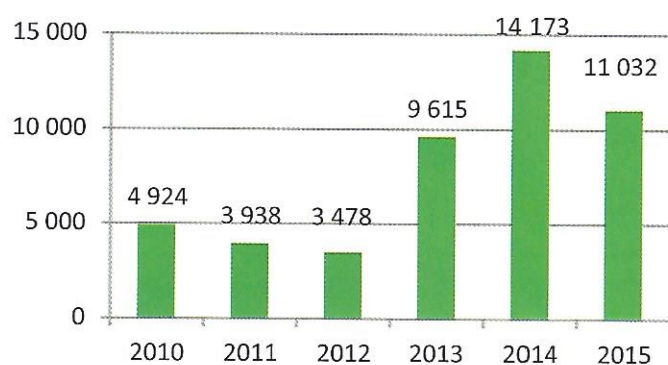


Les capitaux propres sont en augmentation de 3,6% par rapport à 2014.

3-10 **EVOLUTION DES RESSOURCES STABLES** (en millions de FCFA)



Les ressources stables sont en diminution de 2% par rapport à l'exercice 2014.

3-11 DETTES A LONG ET MOYEN TERME (en millions de FCFA)

Les dettes à long et moyen terme sont en diminution de 22%.



» 4- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer

D'une part,

A titre ordinaire, sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2015 et de soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

D'autre part,

A titre extraordinaire, sur la mise en harmonie de nos statuts avec l'Acte Uniforme de l'OHADA portant sur le droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, tel que révisé le 30 janvier 2014.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes vous rendront compte, dans un instant, de leur mission.

Le rapport annuel, le compte de résultat, le bilan, les états annexes, de même que les rapports des Commissaires aux comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition dans les délais impartis.

Par avance, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vont successivement être soumises à votre approbation et de consentir quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice 2015.

4-1 PRESENTATION GENERALE

4-1-1- Objet

La SOGB, Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit ivoirien a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel ainsi que la plantation et la culture du palmier à huile et la production d'huile de palme et d'huile de palmiste.

La SOGB exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 34 712 hectares dont 16631 hectares ont été plantés en hévéas et 7 471 hectares en palmiers à huile.

4-1-2- Capital

Le capital social, entièrement souscrit et libéré, s'élève à 21 601 840 000 FCFA et est divisé en actions de 10 000 FCFA de valeur nominale chacune. Ce capital est réparti comme suit :

- Béréby Finances : 15 803 970 000 FCFA soit 73,16 %
- Actionnaires privés : 5 797 870 000 FCFA soit 26,84 %



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

4-1-3- Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de la manière suivante :

Prénom et Nom	Fonction
M. Fulgence KOFFY	Président
M. Hubert FABRI	Vice-Président
M. Vincent BOLLORE	Vice-Président
AFICO	Administrateur
M. Luc BOEDT	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN	Administrateur
BOLLORE PARTICIPATIONS	Administrateur
M. Sven CLAEYS	Administrateur

4-1-4- La Direction générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Christophe DIENST.

4-1-5- Le personnel

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'employés permanents de la SOGB était de 5 789 personnes dont 56 cadres, 95 agents de maîtrise, 609 employés et 5 029 ouvriers.

4-1-6- Les Organes Sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis à trois occasions :

☒ Le Conseil d'Administration

- Le 17 mars 2015
- Le 16 octobre 2015

☒ L'Assemblée Générale

- Le 9 juin 2015

4-2- MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

4-2-1-Contexte social et économique

Les élections présidentielles du mois d'octobre 2015 se sont déroulées dans un bon climat et l'on a assisté à la réélection du Président Alassane Ouattara à la magistrature suprême pour un deuxième mandat. La situation politique actuelle est calme. Deux échéances électorales sont programmées pour cette année 2016 : le référendum sur la constitution et les élections législatives.

Au niveau sécuritaire, la situation reste marquée par l'attentat terroriste que le pays a connu le 13 mars dernier à Grand Bassam. Au niveau de la zone d'implantation de la SOGB, aucun fait majeur lié à la sécurité n'a été observé, les activités de l'entreprise se poursuivent normalement.

La croissance du PIB s'est élevée à 8,6% (source FMI). L'activité économique est restée dynamique dans la plupart des secteurs et les perspectives macroéconomiques pour 2016 et à moyen terme sont positives. La croissance réelle du PIB est projetée à 8,5% en 2016, accompagnée d'une faible inflation.

Au niveau des matières premières, la situation diffère d'une spéculation à une autre : le marché du café, du cacao, du coton et de l'anacarde est au beau fixe pendant que l'huile de palme et le caoutchouc naturel ont poursuivi leur descente en 2015 pour atteindre les niveaux les plus bas depuis sept ans.

Le climat social reste apaisé et permet le bon déroulement des activités malgré la baisse significative des cours. Les discussions engagées dans le cadre des revalorisations salariales au niveau national ont permis de procéder en interne à une augmentation du salaire de base dans les proportions suivantes :

- ☒ Ouvriers et employés + 3 %
- ☒ Cadres et agents de maîtrise + 1%.

Les réunions périodiques avec les collègues des délégués du personnel se poursuivent et les communications sur l'état de l'entreprise et le niveau des cours de nos matières premières sont faites à l'endroit du personnel pour que les mesures de restrictions budgétaires en général et les mesures visant des points particuliers soient mieux comprises.

Les relations avec les populations riveraines sont également au beau fixe même si quelques doléances inappropriées sont parfois acheminées à la Direction Générale.

4-2-2- Résultats physiques

▪ Hévéa

➤ Surfaces

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
En exploitation	11 029	11 266	10 973
Immatures (dont plantage de l'année)	4 891	4 737	4 892
En préparation	711	674	775
Total	16 631	16 676	16 639

➤ Production récoltée

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Surface en production (ha)	11 029	11 266	10 973
Production (tonnes)	19 677	18 982	19 598
Rendement (tonnes/ha)	1.784	1.685	1.786

➤ Production achetée (en tonne de caoutchouc sec)

Origines	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Plantations villageoises et stations d'achat	26 945	21 376	20 216
Divers fournisseurs CI	6 167	9 301	7 891
Fournisseurs du Liberia	0	0	0
TOTAL	33 112	30 677	28 107

➤ Production usinée

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Production (tonnes)	51 374	51 423	43 286
Jours d'usinage	295	304	263
Production moyenne journalière (tonnes)	174	169	165

➤ Production vendue

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Tonnages vendus (tonnes)	51 877	51 685	42 990
Prix de vente (FCFA/kg)	755	812	1 169
Chiffre d'affaires (KFCFA)	39 153 018	41 968 061	50 241 473

▪ Palmier

➤ Surfaces

PALMIER	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
En exploitation	7 082	6 507	6 027
Immatures	389	964	1 169
Total	7 471	7 471	7 195

➤ Production récoltée

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Surface en production (ha)	7 082	6 507	6 027
Production (tonnes) régimes	127 514	127 828	117 976
Rendement (tonnes/ha)	18.00	19.65	19.57

➤ Production achetée

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Tonnes de régimes	6 807	6 183	4 942

➤ Production usinée

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Régimes traités (tonnes)	134 139	134 167	122 783
Production d'huile (tonnes)	31 384	30 539	28 452
Taux d'extraction d'huile (%)	23.40%	22.76%	23.17%
Production amandes palmistes (tonnes)	5 378	4 824	4 669
Taux d'extraction palmiste (%)	4.01%	3.60%	3.80%
Production huile de palmistes (tonnes)	2 109	1 888	2 076
Taux d'extraction huile de palmiste (%)	39.20%	39.20%	44.59%

➤ Production vendue

Données	Réalisé 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Huile			
Tonnages vendus (tonnes)	29 914	30 247	29 705
Prix de vente (FCFA/kg)	382	419	433
Chiffre d'affaires (KFCFA)	11 439 497	12 684 125	12 859 532
Huile de Palmiste			
Tonnages vendus (tonnes)	2 131	1 904	2 310
Prix de vente (FCFA/kg)	498	501	369
Chiffre d'affaires (KFCFA)	1 061 313	953 401	852 280

▪ Plantations villageoises

➤ Projets DEG et FISDES

Hévéa	DEG	FISDES
En exploitation (ha)	3 146	1 366
Immature (ha)	685	0
Total	3 831	1 366
Planteurs	528	677

Fin des activités des projets en 2008 (FISDES) et 2009 (DEG)

➤ Autres projets

La SOGB s'est inscrite ces dernières années comme acteur majeur sur le plan du soutien aux créations de nouvelles plantations d'hévéa, par la production de matériel végétal de qualité. Cependant, avec la chute des cours et la réduction des aides APROMAC / FDH à l'acquisition de plants, beaucoup de stumps n'ont pas trouvé preneurs et ont été utilisés, à défaut, en plantation industrielle. C'est ainsi qu'en 2015, 501 ha ont été plantés en stumps sur les 725 ha de replanting.

➤ Encadrement

Le contrat d'encadrement de 3 ans entre la SOGB et le FIRCA a été renouvelé à partir du 1^{er} janvier 2015. Le financement porte sur le personnel d'encadrement. La SOGB encadre les planteurs de 4 lots répartis sur deux secteurs.

Encadrement	Béréby-Tabou	Touih-Méagui
Moniteurs	40	12
Contrôleurs	10	3
Manceuvres	16	8
Chef d'équipe	2	1
Planteurs	15 286	4 156

4-2-3-Résultats financiers

☒ Compte de résultats (en millions de FCFA)

LIBELLES	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	%
Ventes de marchandises	1 012	731	281	38%
Production vendue	51 759	55 792	-4 034	-7%
Travaux services vendus	433	589	-157	-27%
Production stockée	-122	-774	652	-84%
Production immobilisée	3 477	4 296	-819	-19%
Produits accessoires	270	428	-158	-37%
Autres produits	44	68	-24	-36%
Total chiffre d'affaires et autres produits	56 872	61 131	-4 258	-7%
Achats de marchandises	-322	-357	35	-10%
Achats de matières premières et variation de stocks	-16 191	-19 178	2 987	-16%
Autres achats	-9 486	-10 637	1 151	-11%
Transports	-1 651	-1 833	183	-10%
Services extérieurs	-4 400	-4 810	410	-9%
Impôts et taxes	-1 322	-1 483	162	-11%
Autres charges	-812	-448	-364	81%
Total achats et frais divers	-34 183	-38 747	4 564	-12%
Valeur ajoutée	22 689	22 384	305	1%
Charges de personnel	-11 572	-11 427	-145	1%
Excédent brut d'exploitation	11 117	10 957	160	1%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-6 144	-7 901	1 757	-22%
Transferts de charges	195	234	-39	-17%
Reprises de provisions	3 522	3 473	49	1%
Résultat d'exploitation	8 690	6 763	1 927	28%
Produits financiers et produits de change	95	9	86	100%
Charges financières et pertes de change	-836	-889	53	-6%
Résultat financier	-741	-880	139	-16%
Résultat des activités ordinaires	7 948	5 883	2 065	35%
Produits hors activités ordinaires	13	426	-413	-97%
Charges hors activités ordinaires	-452	-665	213	-32%
Résultat hors activités ordinaires	-440	-239	-201	84%
Impôt sur le résultat	-1 515	-1 066	-449	42%
Résultat net	5 993	4 578	1 415	31%

Le **chiffre d'affaires** de SOGB sur l'exercice 2015 atteint 53 473 millions de FCFA, un chiffre en retrait de 7% par rapport à la même période en 2014.

Cette baisse résulte pour l'essentiel d'une diminution de près de 7% du prix de vente moyen du caoutchouc conjuguée à une baisse de 9% du prix de vente moyen de l'huile de palme brute.

Les volumes vendus en 2015 ont, pour leur part, été sensiblement équivalents à ceux de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation hors amortissements et provisions nettes, se sont élevées à 45 560 millions de FCFA en 2015 contre 49 940 millions de FCFA en 2014. Cette diminution de 8,7% s'explique essentiellement par :

- ☒ La mise en œuvre d'un programme d'économie et de réduction des dépenses initié par la Direction générale de la SOGB ;
- ☒ Une forte baisse des achats consommés de matières premières (notamment pour l'activité Hévéa), l'exercice 2015 ne subissant pas l'impact défavorable, constaté en 2014, des déstockages de fond de tasse dans un marché baissier.

La société a effectué en 2015 un changement de méthode pour l'évaluation de la provision pour départs à la retraite. Auparavant, l'évaluation était faite suivant la même méthode que celle retenue pour le calcul des indemnités de licenciement en application de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire. Désormais, la provision est calculée suivant la méthode actuarielle.

Ce changement de méthode explique pourquoi, en 2015, les dotations nettes aux provisions sont inférieures de 2 170 millions de FCFA à celles comptabilisées en 2014.

En conséquence, le **résultat d'exploitation** affiche une augmentation 1 927 millions de FCFA (soit +28%) par rapport à l'exercice 2014 et s'établit à 8 690 millions de FCFA.

Le **résultat financier** correspond à une charge de 741 millions de FCFA en 2015 alors qu'il correspondait à une charge de 880 millions en 2014. La diminution de cette charge, et bien que l'endettement financier net de la société se soit dégradé en 2015, constitue la traduction d'une meilleure négociation des taux d'intérêts appliqués par nos partenaires bancaires.

Le **résultat hors activités ordinaires** résulte principalement du poste « valeur nette comptable des cessions » et comporte la valeur résiduelle des actifs sortis des immobilisations en 2015.

L'impôt sur le résultat ressort en 2015, pratiquement comme en 2014, à 20% du résultat brut.

Le résultat net est un profit de 5 993 millions de FCFA au titre de l'exercice 2015 contre un profit de 4 578 millions de FCFA en 2014.

La marge nette sur résultat ressort à 11,2% du chiffre d'affaires et progresse par rapport à 2014 (8%).

Le résultat net par action s'établit à 2.774 FCFA par action en 2015, contre 2.119 FCFA par action en 2014.

☒ Compte de Bilan (en millions de FCFA)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	%
Charges immobilisées	0	0	0	0%
Immobilisations incorporelles	212	254	-42	-17%
Immobilisation corporelles	62 980	62 057	923	1%
Autres immobilisations	477	546	-69	-13%
Actif immobilisé	63 669	62 857	812	1%
Stocks	9 331	8 549	782	9%
Créances et emplois assimilés	7 901	9 241	-1 340	-14%
Actif circulant	17 232	17 790	-558	-3%
Trésorerie - Actif	1 134	1 115	19	2%
Ecart de conversion actif	0	0	0	0%
TOTAL ACTIF	82 035	81 762	273	0%

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	%
Fonds propres	47 986	47 513	473	1%
Résultat net de l'exercice	5 993	4 578	1 415	31%
Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0	0	0%
Capitaux propres	53 979	52 091	1 888	4%
Dettes financières	9 692	10 651	-959	-9%
Provision financière pour risques et charges	1 340	3 522	-2 182	-62%
Dettes financières et ressources assimilées	11 032	14 173	-3 141	-22%
Dettes à long et moyen terme	0	0	0	0%
Fournisseurs d'exploitation	3 351	4 828	-1 477	-31%
Autres dettes circulants	5 115	4 699	416	9%
Passif circulant	8 466	9 527	-1 061	-11%
Trésorerie passif	8 558	5 971	2 587	43%
Ecart de conversation passif	0	0	0	0%
TOTAL PASSIF	82 035	81 762	273	0%

Au 31 décembre 2015, SOGB présente, de nouveau, une structure financière solide.

Le total bilan de SOGB demeure stable et s'établit à 82 035 millions de FCFA.

A l'Actif, les actifs circulants diminuent de 558 millions de FCFA en raison d'une baisse des créances dues par nos deux principaux clients pour le caoutchouc et l'huile de palme brute. Les stocks évoluent à la hausse en raison d'une augmentation de 2 473 tonnes des stocks de fond de tasse.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

S'agissant des postes du Passif, les provisions financières pour risques et charges diminuent de 2 182 millions de FCFA en raison du changement de méthode opéré en 2015 pour l'évaluation de la provision pour départs à la retraite.
Les dettes fournisseurs diminuent de 1 477 millions de FCFA tandis que la trésorerie passive connaît une hausse de 2 587 millions de FCFA.

☒ Investissements (en milliers de FCFA)

Libellés	Réalisation 2015	Réalisation 2014
Achats d'équipements	1 124 666	1 125 679
Investissement non agricoles	1 140 685	1 685 839
Projets d'investissements	925 624	1 188 594
Investissement agricoles Palmier	614 450	1 195 725
Investissement agricoles hévéa	2 367 666	2 364 985
TOTAL	6 173 091	7 560 822

L'enveloppe globale des investissements est en baisse par rapport à l'exercice 2014. L'investissement agricole hévéa est constant et correspond au rythme soutenu de rajeunissement du verger qui devra encore se poursuivre pendant 6 ans. L'extension de capacité de l'huilerie de 30 à 45 tonnes de régimes par heure s'est achevée en 2014 et le rendement de l'huilerie s'est bien amélioré en 2015, pour atteindre une vitesse de croisière en augmentation en 2016, avec l'augmentation de production qui résultera d'une augmentation de nos achats et de notre production industrielle.

De nouveaux engins lourds ont été acquis en 2015 pour les travaux agricoles et routiers, dont une avance avait été payée en 2014.

Tableau de flux de trésorerie (en millions de FCFA)

	2 015	2014
Trésorerie au 1er janvier	(4 856)	(6 064)
Reclassement trésorerie intercos	0	(4 500)
Trésorerie au 1er janvier corrigée	-4 856	-10 564
Résultat net	5 993	4 578
Amortissements et provisions	3 031	4 661
Résultat cession immobilisations		
Cash flow des activités opérationnelles avant variation du BFR	9 024	9 239
Stocks	(782)	2 831
Créances	1 340	993
Dettes circulantes	(1 061)	(491)
Variation du besoin en fonds de roulement	-503	3 333
Correction trésorerie interco déjà inclus	0	4 500
Cash flow des activités opérationnelles	8 521	17 072
Investissements	(6 120)	(7 260)
Cash flow des activités d'investissement	-6 120	-7 260
Dividendes payés	(4 104)	(4 104)
Remboursement emprunts bancaires	(864)	(4 500)
Nouveaux emprunts bancaires	0	4 500
Cash flow des activités de financement	-4 969	-4 103
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	(2 567)	5 708
Trésorerie au 31 décembre	-7 424	-4 856
Reclassement trésorerie interco	0	0
Trésorerie au 31 décembre corrigée	-7 424	-4 856
Dettes LMT au 1er Janvier	10 500	6 000
Dettes LMT au 31 décembre	9 636	10 500

SOGB a généré au cours de l'exercice 2015 une capacité d'autofinancement de 9 024 millions de FCFA, montant sensiblement équivalent à celui constaté en 2014.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le besoin en fonds de roulement a connu une augmentation de 503 millions de FCFA en 2015.

Les investissements décaissés par SOGB ont diminué, s'élevant à 6 120 millions de FCA en 2015 contre 7 260 millions en 2014.

Sur ces bases, SOGB a généré en 2015 un niveau de cash-flow libre de 2 401 millions de FCFA contre 9 812 millions en 2014.

Ce cash-flow libre de 2 401 millions s'est révélé inférieur au montant des dividendes versés en 2015 qui se sont élevés à 4 104 millions.

Par ailleurs, des crédits bancaires à moyen terme ont été remboursés en 2015 à hauteur de 864 millions de FCFA.

En conséquence, la trésorerie à court terme de SOGB s'est dégradée de 2 567 millions au cours de l'exercice 2015.

L'endettement à court terme, constitué essentiellement de crédits spots, s'établit à 7 424 millions de FCFA au 31 décembre 2015.

L'endettement à moyen terme bancaire s'élève, pour sa part, à 9 636 millions de FCFA à cette même date.

L'endettement financier net augmente en 2015 de 1 703 millions de FCFA pour s'établir à 17 059 millions de FCFA, contre 15 356 millions de FCFA au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net de la SOGB représente 32% des capitaux propres, un ratio en augmentation de 3% par rapport au 31 décembre 2014.

4-3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

4-3-1- Les perspectives de continuation de l'activité

L'exercice 2016 a débuté avec des cours mondiaux de caoutchouc inférieurs à ceux de l'exercice 2015 à la même période (-20%) et inférieurs à ceux du budget (-19%). Les cours mondiaux de l'huile de palme exprimés en Dollar sont, début 2016, inférieurs de 10% à ceux de l'exercice 2015.

Le budget 2016, fondé sur un cours mondial du caoutchouc de USD 1 400 / tonne, anticipe un chiffre d'affaires de 55 milliards de FCFA et un résultat avant impôts de 6,6 milliards de FCFA. Après impôts, le résultat net budgété pour 2016 s'élève à 5,3 milliards de FCFA.

Les investissements budgétés s'élèvent à 5,2 milliards de FCFA. Sur ces investissements prévus, 2,8 milliards concernent les replantations en hévéa et l'entretien des cultures immatures hévéa et palmier.

4-3-2- Le plan de financement

Au cours des dernières années, la diminution des résultats conjugués aux versements de dividendes attractifs aux actionnaires, ont contraint la société à recourir à des financements externes afin de refinancer les investissements.

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2015, les crédits à moyen-terme bancaires s'élèvent à 9,6 milliards de FCFA.

Par ailleurs, les lignes de crédit bancaires à court-terme (crédit spot et découvert) ont été utilisées à hauteur de 7,4 milliards de FCFA à la fin de l'exercice 2015.

Afin de poursuivre les investissements nécessaires au rajeunissement du verger et les investissements industriels et sociaux, et également pour limiter le recours aux financements externes, la société propose de distribuer un dividende brut de 1900 FCFA par action au titre de l'exercice 2015.

Cette proposition demeure attractive car elle correspond à une distribution équivalente à 68% du résultat net de l'exercice 2015 et à 7,42% du cours de l'action au 31 décembre 2015.

4-4- LES EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement important ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.



UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SIGECO

01 BP 1328
ABIDJAN 01
Tél. : 20.21.75.75

**Messieurs les actionnaires
de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.) S.A.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.) S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1.1. La Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SO.G.B.) a effectué un changement de méthode pour l'évaluation de la provision pour départs à la retraite. En effet, alors qu'antérieurement le montant de cette provision était calculé conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle de Côte d'Ivoire relatives aux indemnités de licenciement, c'est la méthode actuarielle qui a été retenue pour les comptes clos au 31 décembre 2015. S'il n'y avait pas eu de changement de méthode, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 aurait été inférieur de 2 488 millions de francs CFA.



1.2. La SO.G.B. a fait l'objet d'un contrôle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui a couvert la période de janvier 2010 à décembre 2013. Il en a résulté un redressement portant sur un montant de 182,224 millions de francs CFA et qui a abouti à une mise en demeure en date du 2 novembre 2015.

La SO.G.B. ne reconnaît ce redressement qu'à hauteur de 32,727 millions de francs CFA et a, de ce fait, constitué à la clôture des comptes au 31 décembre 2015 une provision pour pertes et charges pour ce montant. Le solde soit 149,497 millions de francs CFA étant contesté, un recours auprès du Conseil d'Administration de la CNPS a été initié par la société par courrier en date du 19 novembre 2015. A ce jour, aucune suite n'a été donnée.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à ABIDJAN,
le 12 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL	SIGECO
	
TIEMELE-YAO Djue Expert-comptable Associé Gérant	N'DABIAN roah Bilé Expert-comptable Associé Gérant

SIGECO

01 BP 1328
ABIDJAN 01

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY, S.A.
SOGB**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY, S.A.
SOGB**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur, un directeur général, un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est indirectement intéressé ou dans laquelle il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs, le directeur général, le directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général, directeur général adjoint ou autre dirigeant social de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous n'avons été informés d'aucune opération nouvelle de cette nature.

B - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS, DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DANS L'EXERCICE

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, antérieurement approuvées par vos soins.

Contrat de domiciliation sociale entre la SOGB et SCC signé le 20 janvier 2009 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2009

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert FABRI, Luc BOEDT, Philippe de TRAUX, Vincent BOLLORE et Fulgence KOFFY.

Nature et objet : Contrat de mise à disposition de la SCC par la SOGB d'un ensemble de prestations de services dénommé « DOMICILIATION », comprenant la mise à disposition d'un bureau et d'autres services liés à son utilisation.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2009.

Modalités et rémunération : En contrepartie de la mise à disposition du local et des services liés à son utilisation, la SCC versera à la SOGB un loyer mensuel de DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE (280 000) Francs CFA.

Les produits facturés par la SOGB pour l'exercice 2015 s'élèvent à FCFA 3,360 millions.

Contrat d'assistance à la Société Béréby Finances (BEFIN) signé le 1^{er} janvier 2007

Administrateurs concernés : Messieurs Fulgence KOFFY, Hubert FABRI, Vincent BOLLORE, Luc BOEDT et Philippe de TRAUX.

Nature et objet : Contrat de fourniture d'assistance générale de la société SOGB à la société BEFIN dans les domaines suivants pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction :

- Comptabilité et finances ;
- Gestion administrative ;
- Gestion juridique ;
- Gestion fiscale ;
- Gestion informatique.

Modalités et rémunération : L'assistance donne lieu à une rémunération forfaitaire annuelle de FCFA 6 millions.
Au titre de ce contrat, les produits comptabilisés par la SOGB au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à FCFA 6 millions.

Convention de gestion avec la société SOCFINCO FR

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert FABRI, Vincent BOLLORE, Luc BOEDT et Philippe de TRAU

Nature et objet : Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO FR s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :

- d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique du siège;
- d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

Modalités et rémunération : Au titre de la première prestation, SOCFINCO FR perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO FR.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par SOGB) s'élèvent pour l'exercice 2015 à :

- FCFA 1,264 milliard, pour la redevance forfaitaire ;
- FCFA 62 millions, pour les facturations spécifiques.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'DABIAN Kroah-Bilé

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué

SIGECO

01 BP 1328
ABIDJAN 01

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY, SA

S O G B

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de F.CFA 21 601 840 000

Siège Social : SAN PEDRO
Boîte Postale : 365

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONCERNANT
L'ALINEA 5 DE L'ARTICLE 525 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU
DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE
L'OHADA

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 525 Alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice 2015 qui nous a été indiqué par la Direction Générale et s'élevant à 534 709 688 francs CFA, est exact et concorde avec les sommes inscrites en comptabilité.

Les Commissaires aux comptes

SIGECO



B. N'DABIAN K.-B.

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué





6- PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivant l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé, à tous les Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat de l'exercice	5 993 088 929	FCFA
Report à nouveau bénéficiaire	19 854 656 178	FCFA
Dotation à la réserve légale	0	FCFA
Bénéfice distribuable	<u>25 847 745 107</u>	<u>FCFA</u>

En tenant compte des investissements prévus et de la situation de trésorerie en général, l'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de

L'exercice 2015 se traduisant par un bénéfice net comptable de 5 993 088 929 FCFA de la manière suivante :

- ☒ A titre de dividende un montant de 4 104 349 600 FCFA,
- ☒ Le solde, soit 1 888 739 329 FCFA au report à nouveau.

Le dividende brut servi à chaque action serait ainsi fixé à 1 900 FCFA, correspondant à un dividende net de 1 710 FCFA, après prélèvement de la somme de 190 FCFA au titre de l'Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières (IRVM).

Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2016.

Elle constate que du fait de cette affectation, les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capital social	21 601 840 000	FCFA
Réserve légale	4 320 368 000	FCFA
Réserve libre	2 209 340 681	FCFA
Report à nouveau	21 743 395 507	FCFA
Capitaux propres	<u>49 874 944 188</u>	<u>FCFA</u>

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide de la mise en harmonie des statuts de la SOGB par l'adoption du projet de statuts tel que soumis lors de la présente Assemblée et approuve article par article les nouveaux statuts devant régir la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Plus particulièrement, pouvoir spécial avec faculté de délégation est donné à Monsieur Benoît de BROUCKER, Directeur Financier et le Comptabilité de la SOGB, aux fins de signer les statuts modifiés et l'acte de dépôt notarié correspondant et de manière générale, d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt.

